



Mairie d'AUBY
Convention avec Brouillon de Culture
Décision n° 2024/3/SC

Publié le 16 janvier 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place l'intervention d'une autrice illustratrice dans le cadre du salon du livre de Douai

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°6042,

Le Maire

Décide,

De passer une convention avec **Brouillon de Culture**, pour la mise en place d'une intervention avec l'autrice illustratrice Anne Lise BOUTIN le vendredi 15 mars et le mardi 19 mars 2024 de 14h à 16h à la médiathèque Louis Aragon.

De payer la somme de 593€ **TTC**. (Cinq cent quatre-vingt-treize euros)

AUBY, le 9 janvier 2024

Christophe CHARLES

Maire

